

Séminaire d'ouverture du projet RECOFORME

Murcie - Espagne

Projet Interreg IIIB Medocc RECOFORME
"Structuration de réseaux et d'actions de coopération
sur la forêt méditerranéenne"

Murcie, 10 novembre 2004



Marseille, avril 2005

Conception et rédaction : Jean BONNIER et Denys POULET
Association Internationale Forêts Méditerranéennes - www.aifm.org

Crédit photo :

Couverture : Fondo Gráfico de la Dirección General del Medio Natural de la Consejería de Medioambiente y Ordenación del Territorio de la Región de Murcia

Pages 11 et 14 : Fondo Gráfico de la Dirección General del Medio Natural de la Consejería de Medioambiente y Ordenación del Territorio de la Región de Murcia

Page 22 : Agence publique du massif des Alpilles

Schéma page 19 : Generalitat Valenciana

Séminaire d'ouverture du projet RECOFORME

Murcie - Espagne

Projet Interreg IIIB Medocc RECOFORME
"Structuration de réseaux et d'actions de coopération
sur la forêt méditerranéenne"

Murcie, 10 novembre 2004

LE PROGRAMME INTERREG IIB MEDOCC

LE PROGRAMME INTERREG IIB MEDOCC

L'initiative communautaire Interreg III figure parmi les instruments de la politique régionale communautaire. Cette troisième phase intervient après le succès d'Interreg I (1989-1993) et d'Interreg II (1994-1999). Il est l'un des quatre programmes d'initiatives communautaires mis en place par la Commission européenne pour définir des solutions communes à des problématiques spécifiques.

Essentiellement destiné à favoriser un développement harmonieux, équilibré et durable du territoire européen sur la période 2000-2006, il préconise la formation de partenariats dépassant les frontières afin de favoriser un aménagement équilibré des territoires plurirégionaux.

Cette initiative communautaire s'articule autour de 3 volets :

- Volet A: la coopération transfrontalière: entre territoires contigus, y compris avec les frontières externes de l'Union européenne et certaines zones maritimes, afin de mettre en œuvre des stratégies communes de développement.
- Volet B: La coopération transnationale: entre autorités nationales, régionales et locales au sein de grands espaces géographiques prédéterminés par la Commission européenne et les Etats membres. Treize espaces ont été ainsi définis, parmi lesquels : l'Espace Atlantique, l'Espace Europe du nord ouest, Espace Europe du sud ouest, l'Espace Méditerranée Occidentale ou encore l'Espace Caraïbes.

- Volet C: La coopération interrégionale: entre acteurs regroupés en réseaux de plusieurs régions de l'Union européenne non contiguës impliquant des régions situées dans des pays tiers, notamment les 10 nouveaux Etats membres . Quatre espaces ont été ainsi définis : nord, sud, est et ouest.

La coopération menée dans le cadre d'Interreg III est régie par les principes suivants:

- La programmation : Les régions ou territoires souhaitant coopérer présentent à la Commission un "Programme d'Initiative Communautaire" (PIC) qui définit leur stratégie commune de développement et met en relief la valeur ajoutée de la coopération transfrontalière et transnationale des interventions envisagées. La programmation prend en compte les orientations générales des Fonds structurels et des politiques communautaires: création d'emploi, amélioration de la compétitivité, développement durable, respect de l'environnement égalité des chances entre hommes et femmes, respect des règles communautaires de concurrence.
- Le partenariat : il se crée entre les autorités nationales, régionales et locales et les partenaires socio-économiques, et favorise l'émergence d'approches ascendantes ("bottom up") de développement. Une publicité transparente permet en outre la participation la plus large possible de la population et des acteurs publics et privés.
- La concertation: La mise en œuvre d'Interreg III doit se faire en cohérence et en coordination avec les autres instruments financiers concernés. Le FEDER prend en charge toutes les opé-

rations menées au sein de l'Union (d'autres instruments financiers de politique extérieure de la Communauté peuvent financer les interventions en dehors du territoire communautaire).

Le défi principal pour la nouvelle phase d'Interreg est donc d'exploiter les expériences positives de coopération menées dans le cadre des programmes actuels et de développer progressivement des structures destinées à étendre ce type de coopération à toute l'Union européenne et aux relations avec les pays voisins.

LES OBJECTIFS D'INTERREG IIIB MEDOCC ET LA TRANSNATIONALITE

Interreg III B Medoccc s'inscrit dans le volet B de la programmation Interreg, à savoir la "coopération transnationale". Les États membres dotent le Volet B d'au moins 14% de leur allocation totale Interreg III. Le programme a pour objectif général d'accroître la compétitivité territoriale du sud de l'Europe pour en faire une zone d'intégration économique d'importance mondiale et d'accompagner le Processus de Barcelone pour contribuer à une plus grande intégration entre les régions européennes de l'espace Medoccc et les Pays tiers du bassin méditerranéen.

Prenant en compte les priorités des politiques communautaires et les recommandations du "Schéma de Développement de l'Espace Communautaire" (SDEC), les domaines prioritaires de coopération retenus sont les suivants:

- Axe 1 : La structuration et l'intégration entre les deux rives de la Méditerranée.
- Axe 2 : Les stratégies de développement territorial et systèmes urbains, y compris de coopération entre villes ou entre zones urbaines et rurales, en faveur d'un développement durable polycentrique: réalisation d'études stratégiques, mise en réseaux de zones métropolitaines et de villes de taille moyenne, développement de la coopération entre instituts de planification territoriale et de recherche en aménagement.
- Axe 3 : Le développement de systèmes de transport efficaces et durables et l'amélioration de l'accès à la société de l'information: connexion des réseaux de transports secondaires aux réseaux (trans)nationaux (à l'exclusion de la construction d'autoroutes et de routes principales), promotion de l'utilisation des nouvelles technologies de l'information dans le secteur commercial, transferts de savoir-faire et de technologies entre administrations locales.
- Axe 4 : La promotion de l'environnement, la bonne gestion du patrimoine culturel et des ressources naturelles et notamment l'eau: dévelop-

pement du réseau écologique européen reliant les sites protégés, stratégies conjointes de gestion des risques dans les zones sujettes à des catastrophes naturelles (prévention des inondations et de la sécheresse), gestion concertée des eaux côtières. Le projet RECOFORME s'inscrit dans cet axe.

La coopération transnationale vise donc à promouvoir un plus haut degré d'intégration territoriale au sein de vastes groupements de régions européennes. Elle prévoit la réalisation de projets visant à un développement durable, harmonieux et équilibré. Ces projets doivent également contribuer à une meilleure intégration territoriale de l'espace Méditerranée Occidentale.

C'est donc par le biais de partenariats que cet objectif doit être atteint. L'appartenance à une même zone géographique et les ressemblances culturelles doivent permettre la mise en place d'une solidarité vouée à pallier les disparités économiques.

LE PROJET RECOFORME

"STRUCTURATION DE RESEAUX ET D'ACTIONS DE COOPERATION SUR LA FORET MÉDITERRANÉENNE"

LE PROJET RECOFORME "STRUCTURATION DE RÉSEAUX ET D'ACTIONS DE COOPÉRATION SUR LA FORÊT MÉDITERRANÉENNE"

Le projet RECOFORME "Structuration de réseaux et d'actions de coopération sur la forêt méditerranéenne" se propose d'aborder l'ensemble des questions touchant aux espaces naturels et forestiers méditerranéens pour promouvoir une gestion durable des forêts et de l'environnement, et ainsi mieux les prendre en compte dans les politiques d'aménagement du territoire.

RECOFORME est un programme de coopération composé d'actions d'échanges sur des territoires pilotes qui s'appuie sur les travaux réalisés par ailleurs et notamment dans le cadre du programme communautaire Interreg II C Medocc "Problématique de la forêt méditerranéenne".

Chaque Région partenaire a proposé un site ayant une caractéristique dominante et des problèmes spécifiques à résoudre, au sujet desquels une réflexion commune sera bénéfique, tant pour la région en question que pour les techniciens des régions partenaires se déplaçant.

Ces échanges permettront de confronter les savoir-faire de chacun dans chaque situation particulière : en effet certaines équipes ont déjà résolu des problèmes techniques ou organisationnels que d'autres se posent encore.

Des partenaires (Parc national du Vésuve, Région Ombrie, Generalitat Valenciana, Région autonome de

Murcie, Direction générale des ressources forestières du Portugal, Agence publique du massif des Alpilles) ont choisi des territoires pilotes dans lesquels est engagée l'exécution d'un projet. Dans ces territoires, tous les aspects des espaces naturels et forestiers méditerranéens ont été pris en compte (aménagement du territoire, développement durable, sylviculture, défense contre les incendies, pastoralisme, ouverture et fréquentation du public...).

Le succès de telles opérations dépend de la manière dont ont été repérés, et sont mis en place, gérés et suivis, les accords de coopération et leur exécution. La collecte et la diffusion des informations, l'organisation des échanges et des déplacements croisés, la capitalisation des acquis, l'évaluation... nécessitent un opérateur unique. L'Association Internationale Forêts Méditerranéennes joue ce rôle : elle coordonne et organise ces échanges et en proposera une synthèse.

LES PARTENAIRES

Le Parc national du Vésuve (Chef de file du projet)

Le 5 juin 1995 naissait officiellement le Parc national du Vésuve, pour protéger le seul complexe volcanique continental encore actif en Europe.

Les buts du Parc sont :

- la conservation de la faune, de la flore et des structures géomorphologiques présentes;
- l'application de modèles de gestion et de pré-

- servation de la nature;
- l'encouragement d'activités éducatives, récréatives et de recherche durable;
- la reconstitution et la défense des équilibres hydrauliques et hydrogéologiques;
- la mise en valeur d'activités culturelles, agricoles et artisanales traditionnelles.

La Région Ombrie

La surface forestière de l'Ombrie (Italie centrale) est d'environ 300 000 ha et couvre le 35,6% de la surface du territoire régional (environ 845 000 ha). Les forêts aménagées en taillis représentent le 85% de la surface forestière totale. Les forêts en propriété privée représentent le 72% de la surface forestière totale.

La Région Ombrie a depuis toujours mené des activités de gestion et de valorisation de son patrimoine forestier. Ces actions, avec le transfert des compétences forestières aux administrations régionales, sont devenus les objectifs-guides de la politique forestière régionale. En Ombrie, l'administration régionale exerce des fonctions de programmation et d'orientation générale, et développe des activités liées à la connaissance des forêts, tandis que les fonctions administratives sont déléguées aux Communautés Montagnardes (associations de communes) et les fonctions de contrôle au Corps Forestier de l'Etat.

La Generalitat Valenciana

La Generalitat Valenciana, ensemble d'institutions du gouvernement de la Communauté Autonome de Valence (Espagne), participe au projet à travers son Département "Territoire et Logement" (Conselleria de Territori i Habitatge), responsable de l'aménagement et la planification du territoire, de l'environnement, ainsi que de la gestion du sol et du logement. La gestion des espaces forestiers, et notamment la prévention des feux de forêt, est un aspect fondamental de la politique environnementale de la Generalitat Valenciana.

La Région autonome de Murcie

La région de Murcie, située au sud-est de l'Espagne, présente une grande diversité biologique. Sa surface protégée (6% du territoire régional) est répartie à ce jour entre des Parcs régionaux, les Paysages protégés et les Réserves naturelles (4%). Elle a considérablement augmenté avec la déclaration de 22 ZPS (Zones de protection spéciales – Directive Oiseaux) et 50 SIC (Sites d'intérêt communautaire – Directive Habitats).

Ses espaces forestiers, appartenants à 68 % à des propriétaires privés, sont considérés comme faisant partie des plus singuliers du continent européen, avec un grand nombre d'espèces endémiques ibero-africaines qui coexistent avec ceux proprement ibériens (au total plus de 2000 espèces végétales). Dans ce contexte, l'activité forestière est centrée fondamentalement dans les "comarcas" de l'intérieur (zones pilotes du projet). Son importance économique est faible, mais essentielle comme source de revenu pour les populations de zones de montagne, et comme outil de gestion et de conservation des ressources naturelles.

Dans la région de Murcie, le projet RECOFORME est géré par la Direction générale du milieu naturel, de la "Consejería de Medio Ambiente y Ordenación del Territorio," qui, entre autres, a des compétences en matière de préservation et de conservation du patrimoine naturel ainsi que de la diversité biologique. Son service d'aménagement de de gestion des ressources naturelles (Service de Ordenacion y Gestión de los Recursos Naturales) à les compétences suivantes :

- Gestion intégrée du territoire par rapport aux aspects de conservation et de développement durable des ressources naturelles.
- Elaboration, exécution et suivi de projets forestiers dans les territoires dont il a la charge.
- Préservation et gestion des forêts (y compris celles "d'utilité publique").
- Développement et mise en place de la stratégie forestière régionale et de la planification forestière.
- Adaptation et autorisation de prélèvement durable en ressources forestières.

La Direction générale des ressources forestières du Portugal

L'objectif de Direction générale des ressources forestières du Portugal est de promouvoir le développement durable des ressources forestières et des espaces associés, ainsi que des ressources cynégétiques et aquacoles, à travers la connaissance de leurs évolutions et de leurs usages. Dans le but de garantir leur protection, conservation et gestion, elle promeut les équilibres intersectoriels et la responsabilisation des différents acteurs ainsi qu'une organisation adéquate des espaces forestiers.

L'Agence publique du massif des Alpilles

Les 16 communes des Alpilles se sont regroupées

avec le Conseil régional Provence-Alpes-Côte d'Azur et le Conseil général des Bouches-du-Rhône, en un syndicat mixte : l'Agence publique du massif des Alpilles.

Créée en 1996, l'Agence s'est donnée pour mission la protection, la gestion et la mise en valeur des Alpilles. Elle est à l'origine de la Directive "Paysage" Alpilles, des projets de mise en défense de la forêt contre les incendies, de la restauration des terrains incendiés, et aujourd'hui du Parc naturel régional des Alpilles.

L'entité géographique des Alpilles a donc su créer une organisation forte et cohérente du territoire, capable de répondre à la problématique du site : des communes rurales à l'identité forte, dotées du plus grand massif forestier du département régulièrement menacé par les incendies, encadrées par des grandes villes et soumises aux enjeux du développement de l'économie touristique, dans un bassin agricole, rural et vivant.

L'Association Internationale Forêts Méditerranéennes (Coordinateur technique du projet)

L'AIFM, créée en 1996, s'est donnée pour but de faciliter les échanges de connaissances, d'expériences ou de conceptions au sujet des forêts méditerranéennes entre toutes les personnes concernées, et en particulier dans les pays à climat méditerranéen.

L'objectif de ces échanges est d'aider à la résolution des problèmes rencontrés dans la gestion et l'utilisation des espaces naturels et forestiers méditerranéens, et de permettre une réflexion commune pour mieux valoriser ces espaces dans les politiques d'aménagement et de développement.

Pour cela, l'AIFM dispose d'un réseau d'environ 3 000 membres couvrant l'ensemble des pays du bassin méditerranéen, composé de personnes, d'associations et d'organismes nationaux et internationaux représentatifs de différents milieux : élus, sylviculteurs, environnementalistes, universitaires (de toutes disciplines), sécurité civile...

COMPTE RENDU DETAILLE DU SEMINAIRE D'OUVERTURE

MURCIE (ESPAGNE)
MERCREDI 10 NOVEMBRE 2004

PRESENTATION GENERALE DU PROJET RECOFORME

Carlo Bifulco (Parc national du Vésuve, Chef de file du projet)

L'Association Internationale Forêts Méditerranéennes (AIFM) a eu un rôle important dans le montage du projet RECOFORME "Structuration de réseaux et d'actions de coopération sur la forêt méditerranéenne". Le but de l'AIFM est de favoriser les échanges de connaissances sur les forêts méditerranéennes parmi un large panel de personnes qui n'est pas uniquement composé de chercheurs ou d'universitaires.

L'AIFM a conduit de 1999 à 2001 en partenariat avec le Parc national du Vésuve, le projet Interreg IIC Medocc "Problématique de la forêt méditerranéenne". Au cours de ce projet ont eu lieu 6 ateliers internationaux sur les thèmes "Spécificités écologiques du Bassin méditerranéen", "Civilisation et patrimoine", "Sociétés, territoires, institutions", "Risques encourus par les forêts et les espaces naturels terrestres méditerranéens, et rôle des forêts dans la prévention des risques", "Formation, recherche, sensibilisation", et "Coopération".

Le projet RECOFORME est la continuité de ce projet. Il vise à animer un réseau sur les forêts méditerranéennes en favorisant les échanges d'expérience dans les territoires gérés par les différents partenaires. Les partenaires et leur site pilote sont :

- Pour le Parc national du Vésuve : le Parc national du Vésuve.
- Pour la Communauté autonome de Murcie : le

Parc régional de Sierra Espuña.

- Pour l'Agence publique du massif des Alpilles : le massif des Alpilles.
- Pour la Generalitat Valenciana : la Comarca Alto Palancia.
- Pour la Région Ombrie : le bassin versant du lac Trasimène.
- Pour la direction générale des ressources forestières du Portugal : la Serra do Caldeirão en Algarve.

L'AIFM a la charge d'animer les échanges de coopération.

En plus des rencontres programmées, sont également envisagés des échanges bilatéraux en marge du projet comme un échange sur les indicateurs de biodiversité (Communauté de Murcie – Parc national du Vésuve), ou sur le pastoralisme (Agence publique du massif des Alpilles – Parc national du Vésuve).

Il existe également d'autres projets de coopération méditerranéens comme le "Réseau de parcs" dans le cadre d'Interreg IIIC réseaux ou FOREMED dans le cadre d'Interreg IIIB Sudo.

Les partenaires du Projet FOREMED voudraient organiser une rencontre avec des responsables politiques pour leur présenter FOREMED et RECOFORME, et leur demander de s'engager dans un nouveau projet incluant des partenaires d'Afrique du nord (dans le cadre d'Interreg Voisinage).

PRESENTATION DE LA METHODOLOGIE GENERALE DU PROJET RECOFORME

Jean Bonnier (*Association Internationale Forêts Méditerranéennes*)

Le représentant de l'AIFM est Turgut Celikkol qui a été retardé suite à l'annulation de son avion. En son absence, je suis chargé de représenter l'association.

Le Comité de pilotage, présidé par Carlo Bifulco, contrôle le projet RECOFORME, et le Comité scientifique l'évalue.

Le projet Interreg IIIB Medocc RECOFORME "Structurations de réseaux et d'actions de coopération sur les forêts méditerranéennes" a été conçu à la suite du projet Interreg IIC Medocc "Problématique de la forêt méditerranéenne" afin de poursuivre la confrontation entre les acteurs de terrain et les données littéraires et théoriques qui y avaient été évoquées et qui constitue la base de la philosophie de la coopération sur la forêt méditerranéenne.

Chacun des six partenaires de terrain a donc apporté au réseau un de ses projets en vue, d'une part, de le soumettre à l'observation et à l'évaluation des autres, et d'autre part de leur apporter – ainsi qu'à un large public – leur expérience, leur méthode, leurs succès, leurs échecs éventuels et leurs questionnements.

Le projet donne donc une égale place à l'action locale et à la coopération, dans une démarche dynamique, dans laquelle l'une et l'autre s'opèrent simultanément.

Aussi a-t-il été conçu autour d'une suite de rencontres, deux familles différentes et complémentaires :

- Des séminaires généraux, au nombre de trois, dont le séminaire de lancement de Murcie, un séminaire intermédiaire et une réunion de clôture.
- Des visites de site, au nombre de six (une par site) ; d'autres réunions pourront être organisées à la suite des six réunions et du séminaire intermédiaire.

Les séminaires généraux ont une fonction de méthodologie et de synthèse, et ils sont l'occasion de prendre acte des travaux accomplis, d'infléchir éventuellement les directions du travail et d'informer les publics des résultats du projet, y compris pendant son déroulement.

Le second séminaire général prévu pour l'automne 2005 aura pour fonction :

- De faire le point sur les travaux réalisés.
- De suggérer des éventuelles réorientations en vue de la fin du programme.
- De donner un premier retentissement médiatique aux travaux.

- De communiquer en cours de route avec le projet parallèle FOREMED (Interreg IIIB Sudoe) et de transférer un certain nombre de questions vers les travaux des autres projets en particulier du projet FOMEMOND (si celui-ci est retenu dans le cadre d'Interreg III C Sud/réseaux).

Le troisième séminaire devrait être la célébration de la clôture du projet. Il conviendrait de le concevoir dans une optique plus médiatique que les autres. On y exposerait à la fois les résultats des travaux locaux, site par site, et surtout les résultats des échanges permettant l'évaluation du projet. Compte tenu de la date de clôture administrative du projet, le séminaire final devrait avoir lieu au plus tard en avril 2006.

Les visites de sites ont plusieurs fonctions :

- La connaissance de chaque site, depuis le cadre géographique et institutionnel dans lequel se déroule le projet.
- La connaissance du projet local dans l'ensemble de ses dimensions.
- La mise en évidence des questions à partager que pose la conduite du projet.
- La capitalisation progressive de l'ensemble de ces informations, s'ajoutant à celles émanant des autres sites.

Les visites de site comporteront généralement trois phases : une présentation en salle, une visite de terrain et un débat final. Elles ne devraient pas compter moins de deux journées de travail.

Une telle réunion implique obligatoirement un (ou plusieurs) représentant technique de chaque équipe de site. Au cours de celle-ci, outre l'information générale sur les travaux locaux, les participants s'efforceront de faire émerger les thèmes communs afin d'examiner les solutions suggérées par tel ou tel partenaire.

D'autres réunions sur site pourront être organisées, en deuxième phase, en fonction des besoins qui auront été ressentis au cours des deux premiers séminaires généraux et des six premières visites de site. Ces réunions thématiques, plus factuelles, organisées en fonction des besoins ressentis par certains partenaires auront lieu après le second séminaire d'octobre 2005. A celles-ci pourraient être judicieusement associés d'autres acteurs repérés entre temps. Elles pourraient être définies lors du deuxième séminaire général, et leur programme arrêté à ce moment-là.

Chacune des réunions (générales et de visites de site) fera l'objet d'un compte rendu complet de l'ensemble des activités, exposés, visites... ainsi que d'une synthèse de nature à s'ajouter aux précédentes de manière à fournir pour les réunions suivantes et au séminaire de clôture, une présentation capitalisée de l'ensemble du projet.

Pour cela, le projet dispose d'un partenaire spécialement affecté (l'AIFM) qui devra produire les comptes rendus et les synthèses, et les publiera sous forme :

- Des cahiers de site, comptes rendus complets de chaque visite, suivi d'une synthèse.
- Des bulletins trimestriels intégrés au bulletin d'information de l'AIFM, publiés en français et en anglais, où seront représentés les résumés des cahiers de site et des synthèses.
- Des pages sur le site internet du projet www.recoforme.net.
- Un ou deux séminaires généraux, suivant que les partenaires souhaiteront ou non donner une importance médiatique au séminaire intermédiaire.

LES OUTILS DE GESTION DE L'ENVIRONNEMENT DANS LA REGION DE MURCIE

*Francisca Baraza Martínez (Direction générale
de l'environnement, Communauté autonome de Murcie)*

Le réseau des aires protégées

Les espaces naturels protégés sont déterminés au

niveau national, et les zones Natura 2000 à partir des normes communautaires. Ils constituent un réseau d'aires protégées pour la conservation de la diversité biologique et culturelle des territoires, ainsi que celle du paysage.

Les aires protégées, en tant qu'entité administrative, doivent :

- Disposer d'un plan d'aménagement.
- Disposer d'un plan de gestion où sont explicités les objectifs et les moyens.
- Etre dotées d'un budget et de personnels clairement différenciés des autres départements et fonctions de l'administration.
- Avoir un système de suivi écologique et socio-économique pour évaluer à long terme l'efficacité des mesures adoptées.

La planification en cascade

Justification

L'Espagne est divisée depuis 1978 en régions autonomes et possède 800 réserves (tout type confondu) représentant environ 8 % du territoire national. Quatre



Vue aérienne de Leiva (Murcie, Espagne)

régions biogéographiques couvrent l'Espagne.

Les espaces naturels (espaces naturels protégés et zones Natura 2000) représentent 23 % de la surface de Murcie. Il y a un contraste entre le littoral, où la pression démographique est forte, et l'arrière-pays. Malgré des objectifs différents dans chaque zone, il faut une manière cohérente de les gérer, ce qui implique la nécessité d'un cadre général.

Une planification en phases successives est mise en place allant de plans généraux vers des plans plus concrets sur des territoires précis.

Chaque niveau supérieur de planification complète le manque de développement des niveaux inférieurs, et chaque niveau inférieur concrétise les objectifs établis dans les plans plus généraux.

Cela permet une cohérence du système et l'optimisation des ressources pour une meilleure intégration territoriale de l'aménagement et des activités sectorielles.

La planification en cascade dans les aires protégées

La politique générale nationale de conservation de la biodiversité et de la forêt conduit à l'élaboration d'un Plan d'aménagement des ressources naturelles (PORN : *Plan de Ordenación de Recursos Naturales*), et d'un Plan sur les aires protégées. Le PORN est un instrument récent.

A partir du PORN, pour les espaces naturels protégés, on établit un Plan directeur d'utilisation et de gestion (PRUG : *Plan Rector de Uso y Gestión*) ; pour les zones Natura 2000 on établit un Plan de gestion.

Le Plan de développement durable (PDS : *Plan de Desarrollo Sostenible*) est composé d'orientations et de programmes d'actions concrètes avec un budget (à la différence des PORN). Il est mis en place par la Région. On ne connaît pas encore bien son contenu et sa portée.

La gestion des parcs nationaux est faite par l'Etat : il existe un plan directeur du réseau des parcs nationaux. Il est envisagé qu'il y ait un équivalent au niveau de la région de Murcie.

La participation de la société

Le processus de planification en cascade a permis :

- D'impliquer la société dans l'analyse en profondeur des propositions de l'assemblée régionale.
- D'ouvrir un dialogue et d'animer un débat.
- D'arriver à un consensus sur les actions à mener.

Mais aussi, il a permis :

- De développer un exercice démocratique et une culture de la participation.
- De clarifier les objectifs.
- De constituer un point de référence pour continuer à promouvoir une participation citoyenne dans la conservation de la biodiversité.

Le processus de participation des différents acteurs est important et nécessaire car le projet risque d'être un échec si les citoyens ne le comprennent pas. Il est important de les intégrer dès le début du processus, et de façon organisée.

Les documents établis doivent être compréhensibles par le plus grand nombre.

Les points clefs de la planification

Les points clefs de la planification sont :

- La transparence et la participation du public.
- L'utilisation de la meilleure information et des meilleures connaissances possibles.
- L'adoption des décisions après avoir bien évaluées les différentes alternatives.
- L'ajustement le contenu du plan à la capacité d'exécution, aux moyens et aux délais.

Le PORN : Plan d'aménagement des ressources naturelles

Le PORN est un instrument national récent et obligatoire. Il prévaut sur les autres documents d'aménagement (notamment d'urbanisme). Il comprend un diagnostic, une planification des usages, les régimes de protection... Son élaboration a débuté en 1989.

Le PORN (qui doit être adopté par le gouvernement par décret) est basé sur 3 grands rapports :

- Un rapport diagnostic :
 - ♦ Etat des ressources naturelles.
 - ♦ Caractéristiques socio-économiques.
 - ♦ Infrastructures et équipement.
 - ♦ Aménagement du territoire et urbanisme.
- Un rapport justificatif : justification juridique et d'aménagement du territoire, argumentation.
- Un rapport d'aménagement (propositions) : premier instrument de gestion, utile mais non suffisant. Il s'agit d'un cadre (et non un plan de gestion) pour adapter les actions (routes stations d'épuration...) à l'environnement.

La société accepte mal le PORN car elle pense que cela interfère avec ses activités sans compensations, et avec l'impression qu'il n'y a pas d'actions positives en retour.

Exemple du PRUG du Parc régional de Sierra Espuña

Objectifs généraux

Le PRUG a pour objectif de consolider la protection de la nature à travers les normes et la gestion. Il s'agit de gérer les ressources des espaces naturels protégés pour harmoniser la conservation de l'environnement avec les activités socio-économiques.

Au niveau de l'administration et de la gestion, les objectifs sont de :

- Promouvoir un modèle de gestion compatible avec la biodiversité (stratégie régionale pour la conservation et l'utilisation durable de la biodiversité).
- Consolider le réseau des espaces naturels protégés de Murcie.
- Coordonner les interventions et les objectifs des différentes formes de protection.
- Intégrer les critères de gestion de la réserve nationale de chasse.
- Développer et optimiser les organes consultatifs et de participation.
- Doter le parc d'équipes, d'infrastructures et des moyens matériels nécessaires.

Au niveau de la conservation et du développement durable, les objectifs sont de :

- Rendre compatible la conservation et l'exploitation durable des ressources.
- Conserver et favoriser les écosystèmes et espèces à haute valeur écologique (habitats d'intérêt communautaire, espèces protégées).
- Contribuer à la conservation des traditions culturelles, des coutumes locales, et du patrimoine archéologique, ethnographique et historique.

Au niveau de la recherche, les objectifs sont de :

- Connaître et évaluer l'état de conservation des ressources.
- Déterminer et évaluer les impacts sur les ressources.

Au niveau de l'utilisation par le public, les objectifs sont de :

- Promouvoir un système diversifié d'utilisation par le public.
- Transmettre aux visiteurs et aux populations locales des connaissances sur les normes et la gestion à travers des actions de communication, des formations et de l'éducation à l'environnement.

Au niveau socio-économique, les objectifs sont de :

- Stimuler le développement social et économique dans le cadre du développement durable.
- Promouvoir et maintenir les usages et activités

traditionnels.

Au niveau de la coopération et de la participation, les objectifs sont de :

- Promouvoir des accords et des conventions de collaboration avec les maires, les institutions et les propriétaires.
- Etablir des mécanismes de coopération et de coordination entre les administrations.
- Permettre la participation sociale dans la gestion et la conservation.

Le contenu du PRUG

Le PRUG dans le Parc régional de Sierra Espuña est un outil plus opérationnel qui doit être cohérent avec le PORN.

Il établit un plan de gestion et apporte des réponses aux objectifs du PORN. Le PRUG est conçu pour 6 ans. Il établit un zonage dans le parc : zones d'utilisation du public pour canaliser les visiteurs, zones de conservation prioritaire, zones de conservation compatible avec l'exploitation du milieu.

Les autres outils d'aménagement

Le Plan de développement durable et d'aménagement des ressources naturelles est un outil à la disposition des *Comarcas* pour l'aménagement du territoire rural, qui est basé sur la conservation, l'amélioration et la mise en valeur du patrimoine naturel et culturel.

PRESENTATION DU CADRE INSTITUTIONNEL ET DU PROJET PILOTE DE LA COMMUNAUTE AUTONOME DE MURCIE

Juan de Dios Cabezas

Le contexte forestier de la région de Murcie

Les compétences administratives de l'Etat

Les compétences de l'Etat en matière environnementale sont (liste non exhaustive) :

- Législatives.
- La représentation internationale.
- Le plan environnemental gouvernemental.
- Les statistiques.
- La normalisation du matériel pour lutter contre les incendies.

- Le programme d'amélioration génétique.
- L'inventaire forestier national.

Les compétences administratives régionales

Les compétences administratives régionales au niveau de la gestion forestière sont :

- La législation régionale.
- La gestion des forêts appartenant à la Région.
- La conservation, l'aménagement et la gestion technique des forêts d'utilité publique appartenant à des structures locales.

Les compétences au niveau des inventaires, de l'aménagement forestier et de la planification sont :

- L'approbation des outils de planification et d'aménagement forestier.
- L'élaboration et le développement des plans d'aménagement des ressources forestières des *Comarcas*.

Les compétences en matière de consolidation et défense de la propriété forestière publique sont :

- La déclaration des forêts d'utilité publique.
- La déclaration des forêts de protection contre l'érosion.
- L'autorisation des changements d'utilisation forestière de tous les espaces forestiers de la région.

93 % des forêts communales sont déclarées d'utilité publique, et sont alors gérées par la Région.

Les compétences en matière de réglementation des usages et de l'exploitation forestière sont :

- La réglementation des usages et de l'exploitation forestière.
- Les instructions régionales pour l'élaboration des plans de gestion durable des forêts.
- L'autorisation et le contrôle de l'exploitation forestière.
- L'approbation des instruments de planification, d'aménagement et de gestion des forêts.

Les compétences en matière de protection des forêts sont :

- La conservation de la biodiversité des forêts.
- Le suivi de la santé des forêts, la prévention et la lutte contre les ravageurs et maladies.
- La prévention et l'extinction des incendies.
- La conservation et l'amélioration des sols, la lutte contre l'érosion et la désertification, gestion de l'eau.

Les compétences administratives locales

Il y a peu de délégations de compétences aux municipalités. Les administrations locales gèrent les forêts qui ne sont pas d'utilité publique et les documents d'aménagement des forêts d'utilité publique appartenant à des propriétaires privés.



Vue aérienne de Leiva (Murcie, Espagne)

Description des espaces naturels de Murcie

La région de Murcie comprend 7 parcs régionaux, une réserve naturelle, 7 paysages protégés, et 3 espaces naturels protégés qui couvrent au total 65 000 ha, soit 6 % de la surface régionale.

Il y a 50 Sites d'intérêt communautaire (LIC) et 22 Zones de protection spéciales (Directive Oiseaux - ZEPa) qui couvrent 14,5 % et 20 % de la superficie régionale.

Le foncier

La forêt représente 43 % de la surface régionale. 32 % sont publiques (66 % municipales, 34 % régionales), 68 % privées (dont 3 % sont sous tutelle administrative de la Région).

La stratégie forestière de la Communauté autonome de Murcie

Les systèmes forestiers de Murcie

Le climat est méditerranéen aride avec une pluviométrie irrégulière. Le gradient de variation climatique va du sud-est au nord-ouest, et correspond à un gradient de qualité de formations forestières. Les cours d'eaux ont un caractère torrentiel.

96 % des essences sont des conifères (principalement le pin d'Alep) et 4 % des chênes xérophiles.

Il y a un fort endémisme ibéro-africain. Une grande diversité de faune est associée aux différents milieux. On trouve de nombreux rapaces (aigle royal, grand duc d'Europe), et de nombreux insectes endémiques.

Il y a une grande diversité de paysages. Des formations de matorrals (qui ont une grande importance écologique) s'étendent sur de grandes surfaces. Les espaces forestiers (notamment les formations à chênes verts et les formations à genévriers) sont en expansion.

Le contexte socio-économique

La population est concentrée sur le littoral. La densité moyenne est de 98 hab/km². La population diminue régulièrement dans les Comarcas intérieures à caractère forestier.

60 % de l'activité économique est tertiaire. Les revenus des activités agricoles proviennent à environ 70 % de l'agriculture, 30 % de l'élevage et 0,1 % de la forêt.

Le secteur forestier est la principale source de développement dans les zones de montagne. La capacité productive est limitée et très inférieure à la demande. Il génère des biens et services sans valeur commerciale.

La problématique générale

Le cadre légal actuel est insuffisant pour garantir la gestion des forêts de Murcie et la conservation des aires protégées.

La propriété privée rend difficile l'application des politiques de conservation et de gestion forestière.

La planification de la gestion des systèmes forestiers à l'échelle régionale et locale est insuffisante.

L'intensité des processus érosifs et l'avancée de la désertification constituent la plus grande menace pour les forêts de Murcie.

L'efficacité croissante de la surveillance et de la lutte contre les incendies a permis de réduire leur extension (en surface et en nombre de départ). Néanmoins, le nombre de tentatives d'incendie criminel augmente.

Ces dernières années, les dommages causés par les maladies et ravageurs forestiers se sont aggravés, notamment ceux causés par la chenille processionnaire du pin et les insectes perforateurs.

Les administrations doivent optimiser les moyens humains et matériels pour gérer leurs forêts.

Il est nécessaire de compléter et d'actualiser la planification de la gestion des systèmes forestiers à l'échelle des Comarcas et au niveau local, en insistant sur les aires protégées et les zones appartenant au réseau Natura 2000.

La destruction des habitats menace la survie de la flore et de la faune forestière. Il est alors indispensable de réaliser des travaux sylvicoles qui garantissent le développement, la santé, la diversité de structure, et la diversité spécifique des forêts, tout comme la prévention des incendies.

La stratégie forestière de Murcie

La stratégie forestière régionale intègre tous les principes et engagements établis au niveau international, européen, national et régional en matière de forêts et de conservation de la biodiversité :

- Sommet de Rio, Forum forestier des Nations unies, Conférences ministérielles pan européennes sur les forêts.
- Plan forestier espagnol.
- Stratégie régionale de conservation et d'utilisation durable de la biodiversité.
- Livre blanc de la politique régionale sur l'environnement.

Les principes

La stratégie forestière est basée sur les principes suivants:

- Le maintien de la biodiversité, de la productivité, de la capacité de régénération, et des différentes fonctions.
- La multifonctionnalité écologique, économique et sociale, et culturelle.
- La conservation des ressources génétiques, des espèces et écotones à travers la diversité des systèmes forestiers, des habitats et des paysages.

Les critères

Les critères de la stratégie forestière sont :

- La contribution à la globalisation par le maintien des processus écologiques essentiels.
- Le maintien de la santé et de la vitalité des écosystèmes forestiers, de la fertilité des sols et de la capacité productive.
- Une planification à moyen et long terme révisable périodiquement, et une planification de la gestion au niveau des Comarcas.
- Une planification incluant, sans exclusion, les aspects écologiques, économiques et sociaux.
- L'intégration de tous acteurs impliqués et intéressés.

Les objectifs provenant de la stratégie régionale pour la conservation et l'usage durable de la biodiversité

Les objectifs provenant de la stratégie régionale pour la conservation et l'utilisation durable de la biodiversité sont de :

- Favoriser la coopération entre les différents secteurs et administrations.
- Intégrer la biodiversité dans les politiques sectorielles et transversales.
- Créer des mécanismes de gestion des ressources

naturelles.

- Favoriser la recherche, la connaissance et la formation en matière de biodiversité.

Les objectifs spécifiques

Les objectifs spécifiques sont :

- L'établissement de mécanismes précis pour améliorer la gestion.
- La planification d'une gestion proche de l'environnement.
- La conservation, la restauration et l'amélioration des écosystèmes et espèces à haute valeur écologique.
- La défense de la forêt (propriété publique, santé, incendies).
- L'appui et l'incitation des propriétaires privés à la gestion.
- L'appui aux activités d'information, de vulgarisation et d'éducation à l'environnement.
- Le développement de la recherche forestière.

L'information au public et la participation

Le document d'aménagement a été mis à la disposition du public sur le site Internet de la Région. 150 représentants des institutions, associations, administrations publiques et structures locales ont été invités à participer aux tables rondes thématiques. Ils ont apporté 430 propositions d'amendements parmi lesquelles 365 ont été acceptées et incluses dans le document définitif.

Le budget

Le budget pour la période 2003-2012 est de 227 millions d'euros.

Présentation du site pilote dans le cadre de RECOFORME

Le thème du site pilote de la Communauté autonome de Murcie est "la gestion forestière durable pour la diversité biologique dans le Parc régional de Sierra Espuña et les aires protégées du centre de Murcie : modèles dynamiques d'aménagement local des espaces naturels publics".

Le site pilote est centré sur la propriété publique (dans projet FOREMED, il est centré sur la propriété privée).

Les objectifs sont de :

- Etablir dans les aires protégées publiques des modèles de gestion durable (et notamment économiquement rentable).
- Analyser la rentabilité économique et environnementale des investissements publics.
- Faire de la gestion forestière le principal outil de la gestion intégrée du Parc régional.
- Définir les modèles de gestion forestière en fonction des résultats du suivi des parcelles pilotes.
- Utiliser la biodiversité comme objectif principal de la gestion forestière dans les aires protégées.
- Permettre que l'activité forestière soit une source de revenu pour les populations rurales limitrophes, et la participation des communautés locales dans les plans d'aménagement et projets de développement durable.
- Etablir dans les zones protégées publiques des modèles de gestion applicables dans les propriétés privées, et diffuser une culture forestière adaptée.
- Favoriser les interventions et modèles de gestion forestière d'autodéfense contre les incendies et les maladies.
- Evaluer l'influence de la charge pastorale sur l'écosystème forestier et sa dynamique.
- Faire de la gestion forestière, un point d'intérêt de l'éducation à l'environnement.
- Favoriser l'échange de connaissances au niveau régional, national et méditerranéen.

Les interventions dans le site pilote

Les interventions et actions prévues sont :

- La généralisation des modèles de gestion (sylviculture pour la diversité, la faune et la flore, les activités cynégétiques, le paysage, l'économie, la prévention contre les incendies et les maladies, les zones de loisirs, les microréserves botaniques et faunistiques...).
- L'exécution de traitements dans les parcelles pilotes, le suivi et l'analyse des résultats dans ces zones.
- L'établissement d'un réseau des structures remarquables du parc : gestion durable, réseau de dégâts, forêts âgées ou singulières...
- La diffusion des résultats.
- L'échange au niveau local, régional, national et méditerranéen.
- L'incorporation des modifications dans les modèles et développement final des modèles.
- L'évaluation économique comparative : gestion forestière avec et sans valorisation des externalités. Evaluation de la rentabilité environnementale et économique de la gestion dans les aires protégées par rapport à cette rentabilité dans les

propriétés privées.

- L'établissement des bases de la certification forestière durable du parc.
- La création du bureau forestier pour la diversité biologique du parc.

Les activités liées au projet pilote concernent le plan sectoriel forestier du Parc régional de Sierra Espuña: élaboration des modèles de gestion, élaboration de réseaux et paramétrage de la gestion, évaluation économique et la certification forestière.

Elles concernent également l'aménagement et la gestion des forêts pour la protection de la biodiversité dans la Sierra del Gigante et le T.M. de Lorca (LIC – ZEPa) à travers :

- Des interventions dans la planification :
 - ♦ Plan d'optimisation d'une sylviculture préventive face aux incendies.
 - ♦ Rédaction de projets d'aménagement forestier.
- Un suivi des expériences de sylviculture pour analyser et valider les résultats obtenus...

... mais aussi, l'aménagement écologique et paysager de la forêt "Ricote" (LIC - ZEPa) grâce à une sylviculture adaptée.

PRESENTATION DU CADRE INSTITUTIONNEL ET DU PROJET PILOTE DE LA GENERALITAT VALENCIANA

Jorge Suárez

Le thème principal de coopération de la Communauté Valencienne est la conception et la mise en œuvre d'infrastructures intégrées pour la prévention d'incendies de forêts dans des secteurs à haut risque de grands incendies : nouveaux modèles de maillage de pare-feux.

Le cadre territorial de la Communauté valencienne

Une partie du territoire est en zone montagneuse. Il y a 1 247 090 ha de forêts.

La population est de 4 162 776 habitants dont 86 % sont concentrés sur le littoral. Les citoyens font pression pour l'utilisation forestière dans l'arrière pays.

Le Ponent est un vent d'est similaire au Mistral qui augmente le risque incendie.

La problématique incendie de forêt

Le contexte des incendies est le suivant :

- La lutte contre les incendies est très efficace.
- Les changements des usages traditionnels agricoles sont importants.
- La superficie forestière et la biomasse combustible augmentent.
- Le climat est méditerranéen.

La demande de lutte contre le feu est forte et en relation avec l'augmentation du PIB (Produit intérieur brut) et l'abandon des campagnes, de l'agriculture et de l'élevage, et augmentation des combustibles.

L'introduction du gaz pour la cuisine a conduit à diminuer la demande en bois de chauffage. L'activité agricole a diminué. Les terrains non irrigués sont peu productifs, mais ont un rôle pour la conservation des sols, et permettent de limiter les risques.

Un risque incendie très élevé

De grandes superficies continues hautement combustibles sont présentes. La vitesse de propagation des feux et la longueur du front de flamme sont élevées, et rendent la lutte difficile.

En 1994 plus de 10 % des forêts de Valence ont été affectées par le feu. Il y eu alors de nombreux débats sur les solutions à envisager.

Le contexte

Dans les années 1970 la forêt méditerranéenne était surexploitée notamment par le pastoralisme. Il y avait moins de combustibles et donc moins de feu. La société actuelle ne permet pas de travailler sur les combustibles car la main d'œuvre est trop chère. La diminution des masses combustibles, respectant les critères environnementaux, n'est pas économiquement viable.

Ainsi on a mis en place des infrastructures pour travailler dans les zones à haut risque, et ainsi pouvoir faciliter les actions de lutte.

Les forêts doivent disposer d'infrastructures de prévention qui permettront l'intervention sûre et efficace des moyens de lutte autant dans les situations ordinaires que dans les situations de risques élevés qui se produisent périodiquement.

Ces infrastructures doivent être en accord avec les demandes sociales, le paysage et les critères de gestion

de l'environnement. On doit également prendre en compte leur entretien.

On cherche à intégrer la politique de prévention dans la politique de protection de l'environnement.

La réponse à cette situation : le Plan des zones pare-feux

La réponse à cette problématique est un plan de réseaux de pare-feux indépendant du foncier des forêts méditerranéennes, qui doit englober tout le territoire. Il existe plusieurs projets à ce sujet.

Les critères d'élaboration du réseau

Le Plan des zones pare-feux (*Plan de áreas corta-fuegos*) est établi sur les critères suivants :

- Le réseau complet devra couvrir la totalité de la surface forestière de la Communauté Valencienne indépendamment du statut de la propriété et du type de gestion.
- Sa mise en œuvre dans le territoire se réalisera à travers des projets spécifiques pour chaque unité d'intervention ; projets indépendants qui seront effectifs sans que soit nécessaire d'attendre la finalisation du plan.

Les directives techniques

Chaque projet est rédigé en accord avec les caractéristiques de chaque unité d'intervention, tout en respectant les directives techniques établies dans le plan :

- Le système forestier sera quadrillé par des polygones fermés.
- Il faudra profiter au maximum des discontinuités existantes (zones agricoles, rocheuses, routes...).
- On recherchera l'efficacité maximale dans la situation la plus défavorable par rapport aux vents dominants.

Les caractéristiques des zones de pare-feux

Leur dimension

Les zones coupe-feux sont conçues par rapport à trois hypothèses météorologiques distinctes, de la plus grande à la plus faible correspondant à de l'indice météorologique de risque d'incendies de forêts de la

Communauté Valencienne (Previfoc) :

- Niveau 1 : les conditions météorologiques les plus défavorables les 25 dernières années (humidité inférieure à 15 %, température proche de 40°C, vitesse du vent supérieure à 80 km/h). Dans ce cas, nous avons considéré que la zone devra avoir une largeur suffisante pour permettre aux personnels de lutte au sol d'être en sécurité face aux rayonnements thermiques. Ainsi la largeur optimale est 10 fois la longueur du front de flammes (calcul d'après le logiciel *Behave*).
- Niveaux 2 et 3 : ils sont déterminés en diminuant la largeur précédente correspondant à l'estimation de la moindre gravité des incendies qui ont eu lieu dans des situations de risques moindres. Dans ce cas, le facteur de calcul de la largeur est respectivement remplacé par 4 ou 2.

La largeur est toujours calculée en fonction de la situation la plus défavorable.

Le territoire est divisé en unités. En fonction de la qualité du combustible forestier, on estime la surface qui peut être sacrifiée de façon acceptable. La taille des polygones varie en fonction d'un gradient de qualité forestière du massif à protéger.

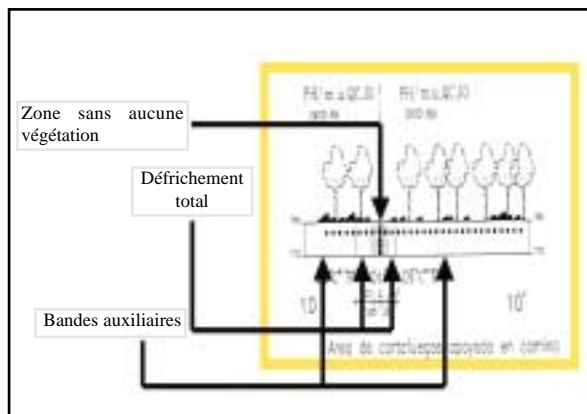
Le traitement du combustible

Dans chaque zone, il a été établi un traitement progressif par bande selon les modèles de classification des Etats unis d'Amérique.

Le polygone doit être entouré de piste d'ordre 1. Les pare-feux ordre 2 et 3 sont en maillage. Le SIG calcule la largeur en fonction des caractéristiques.

L'exécution du plan

Une des caractéristiques du plan des zones coupe



feux est son caractère global pour la totalité de la Communauté Valencienne, indépendamment du propriétaire et du modèle de gestion.

Les possibilités prévues par la législation forestière de Valence sont les incitations fiscales, les subventions, l'expropriation, les contrats ou des formules mixtes.

La déclaration de zone d'intervention urgente

La Déclaration de zone d'intervention urgente (*Declaración de zona de actuación urgente*) est considérée comme l'outil le plus approprié. C'est une formule mixte qui permet :

- De disposer d'un cadre légal d'intervention.
- D'établir un délai pour l'exécution des travaux garantissant l'obligation de réalisation.
- De permettre une exécution d'office.
- De fixer un cadre budgétaire stable sur 10 ans.

Si le propriétaire refuse de collaborer, il peut y avoir exécution d'office à sa charge.

La procédure d'approbation de la déclaration

La procédure d'élaboration du décret est complexe. Les différentes phases de cette procédure sont :

- Un premier cycle de réunions d'information

Niveaux	1 (qualité importante)	2	3	4	5 (qualité moindre)
Niveau 1	2 000 ha	3 000 ha	4 000 ha	5 000 ha	6 000 ha
Niveau 2	500 ha	750 ha	1 000 ha	1 250 ha	1 500 ha
Niveau 3	100 ha	150 ha	200 ha	250 ha	300 ha

Surface des polygones selon le niveau de risque et la qualité des espaces à protéger

- auprès des mairies.
- L'élaboration du projet.
- L'information du public.
- L'étude des différentes requêtes.
- L'approbation par le gouvernement régional.

L'objectif est d'approuver un projet fonctionnel et utile.

L'entretien durable

Pour assurer l'entretien durable du réseau, on a favorisé les activités compatibles comme :

- L'élevage.
- L'usage pour les loisirs.
- Le maintien des cultures traditionnelles.
- La collecte des truffes.
- La production de semences.

Le site pilote

Le site pilote est une zone d'intervention urgente pour la défense contre les incendies de forêts de la Comarca Alto Palancia (Province de Castellón).

Alto Palancia a déjà reçu son décret et possède son zonage pare-feux. Le problème est de retrouver les propriétaires, ce qui demande beaucoup de moyens.

Le site pilote est situé dans l'extrême sud ouest de la province de Castellón.

L'investissement prévu pour 10 ans est de 1 540 000 € (travaux, entretien, étude sur la propriété, primes de compensation pour les propriétaires privés). La surface bénéficiant de travaux fait 725 ha. La surface forestière totale fait 25 378 ha (dont 62 % sont gérés par l'administration forestière valencienne et 38 % par des propriétaires privés).

Discussion

Jean Bonnier :

Les travaux d'aménagements contre les incendies sont basés sur des normes des Etats unis d'Amérique. Pourquoi ? N'y a-t-il pas de normes méditerranéennes ? Si il y en a, pourquoi avoir jugé qu'elles n'étaient pas bonne pour Valence ?

Jorge Suárez :

Le système américain (Behave) est utilisé à Valence depuis les années 1970. Ce modèle est acceptable.

Le concept de pare-feux vient de France (du Cemagref). On a cherché la meilleure information disponible. Les actions de pare-feux sont en train d'être développées dans différents territoires.

Isabel Moreira da Silva :

Avez-vous pensé à utiliser le feu contrôlé ?

Jorge Suárez :

Durant les 20 dernières années, nous avons utilisé les feux contrôlés uniquement dans des cas très précis, car nous avons peur d'en perdre le contrôle : dans des zones de faible superficie, ou quand il vient de pleuvoir après une période de sécheresse (nous avons peu de temps pour le faire). On ne souhaite pas que les gens utilisent le feu comme un outil de lutte.

Juan de Dios Cabezas :

Peut-on intégrer ces éléments dans le PORN ? Comment les gestionnaires peuvent-ils croire à la concertation ?

Jorge Suárez :

Leur intégration est indispensable. On ne peut pas travailler sans cela.

Le PRUG a été difficile à rédiger au début, mais cela a fini par se faire.

Francisca Baraza Martínez :

Le plan d'aménagement forestier est-il un outil avec les mêmes prérogatives que le PORN ? Je ne pense pas qu'il y ait de différences sur un territoire. Quelle est la différence entre ce qui naturel et forestier ? Il y a peut-être des différences au niveau juridique, cependant ces documents ont les mêmes buts.

La participation est importante. Les normes ne sont pas suffisantes pour agir.

Il n'y a pas de culture de la participation ni de la coordination entre les différents secteurs de l'administration espagnole.

Jean-Michel Pirastru :

L'ambition des pare-feux est-elle de stopper un incendie critique ?

Dans les Alpilles, les pare-feux ne permettent pas d'arrêter les feux lorsque les vents sont violents.

Jorge Suárez :

Il m'est difficile de répondre à cette question. Leur but est de maîtriser les incendies et de faire en sorte qu'il n'y ait pas de perte humaine.

PRESENTATION DU CADRE INSTITUTIONNEL ET DU PROJET PILOTE DE L'AGENCE PUBLIQUE DU MASSIF DES ALPILLES

Jean-Michel Pirastru

Le contexte géographique

Les Alpilles couvrent 40 000 hectares et comptent 60 000 habitants.

Les forêts ont une faible production, avec un léger potentiel de développement pour le bois d'industrie. Le rôle social est fort : loisirs de proximité, tourisme, aspect paysager dont la chasse (il y a 2000 chasseurs).

Il y a une forte biodiversité (Natura 2000 couvre 68 % des zones forestières), mais également une forte pression foncière (présence d'agglomérations et d'habitats diffus), ainsi qu'un fort risque d'incendie malgré le bon niveau d'équipement pour la lutte.

L'Agence publique du massif des Alpilles

L'Agence publique du massif des Alpilles a été créée en 1996 pour gérer le PIDAF du massif.

Les démarches et outils en place

Le PIDAF (Plan intercommunal de débroussaillage et d'aménagement forestier) des Alpilles : orientations pour la gestion globale du massif

Le PIDAF comprend plusieurs volets :

Un aménagement du massif et la maîtrise des espaces sensibles :

- Application des obligations de débroussaillage.
- Création de zones d'appui pour les pompiers.
- Création de coupures vertes.
- Coupes de pins et de taillis de chêne vert.
- Politique foncière.

La politique spécifique de l'accueil :

- Maîtrise du développement de l'urbanisation.
- Gestion des capacités d'accueil, canalisation de la fréquentation et limitation de certains accès.
- Priorité au tourisme naturel, rural et culturel.
- Accompagnement par la communication.

Le soutien et la promotion d'une agriculture traditionnelle :

- Oliviers, amandiers, abricotiers, vigne, chênes truffiers, cultures fourragères et cynégétiques.
- Sylvopastoralisme ovin et bovin (taureaux).

Comment réussir un PIDAF ?

Les 10 points clefs pour réussir un PIDAF sont :

- Une structure intercommunale appropriée.
- Un leader dynamique.
- Un comité de pilotage représentatif.
- Le choix d'un chargé d'étude, puis d'un animateur compétant et ouvert au dialogue.
- Une concertation très large.
- Une animation foncière indispensable.
- Un traitement prioritaire des interfaces.
- Le souci de la programmation du financement et du suivi des travaux (beaucoup de temps est nécessaire pour le montage des dossiers).
- La recherche de solutions aux problèmes des entretiens.
- Une remise en question périodique.

La Restauration des terrains incendiés

L'incendie de 1999 a détruit 2 300 ha, celui de 2003, 800 ha.

La RTI a consisté à mettre en place :

- Une plantation de feuillus, d'oliviers, d'amandiers, de chênes truffiers sur environ 20 ha.
- Quatre unités pastorales.
- Des citernes, des aires d'aspirations, des retenues collinaires.
- Mais aussi de créer et des pistes DFCI (Défense des forêts contre l'incendie), il y a 150 ha de bande de sécurité.

Natura 2000

En France, il a été fait le choix de mettre en œuvre Natura 2000 par la concertation. Il y a relativement peu de contraintes réglementaires, si ce n'est la Directive Habitat elle-même.

Le document d'objectif correspond à un plan de gestion spécifique. Un opérateur local est désigné pour élaborer ce document d'objectif. Il contient un inventaire et une réflexion sur les enjeux et objectifs, et cela va jusqu'au chiffrage des actions et l'approche des contrats.

Le processus est basé sur l'animation, la négociation et l'établissement de contrats Natura 2000. Il existe

également des contrats d'agriculture durable. Pour le moment aucun contrat Natura 2000 n'est possible car il y a des problèmes financiers. Le choix de la France pour Natura 2000 a été d'établir des contrats et de les rémunérer. Il s'agit d'utiliser l'argent de la collectivité pour la nature. Une appropriation locale du processus Natura 2000 a été recherchée.

Dans les Alpilles, les initiatives viennent des élus. Le but est de maintenir et de soutenir des activités rurales favorables à la biodiversité, à travers notamment :

- L'écopastoralisme : reconquête et amélioration pastorale pour le maintien de milieux ouverts. Les déjections des troupeaux sont également favorables à la diversité des insectes.
- Les coupes et broyages pour la réouverture des milieux.

Les objectifs liés à Natura 2000 sont :

- La création et l'entretien de mosaïques de pelouses sèches.
- La protection et la maturation des peuplements forestiers remarquables.
- La diffusion et la promotion des pratiques agricoles raisonnées.

60 % des producteurs d'olive sont soit en agriculture biologique, soit en agriculture raisonnée. Les viticulteurs des Alpilles ne font pas d'agriculture biologique. Notre but est de limiter l'utilisation des produits phytosanitaires.

La Directive paysage

La Directive paysage de 1993 a conduit au choix de trois sites pilotes en France dont un se trouve dans les Alpilles. Les prescriptions réglementaires reprises dans les documents d'urbanisme, concernent :

- La maîtrise de l'urbanisation (gel des zones non constructibles).
- Le maintien du réseau hydrographique.
- Le maintien des paysages naturels remarquables.

Il s'agit de minimiser l'impact paysager des interventions (haies, réseaux hydrographiques, ouverture du milieu, cultures à sec...) à travers des incitations et des recommandations. Il se pose notamment le problème des citernes et des pistes qui dessinent des balafres dans le paysage.

Le projet de Parc naturel régional des Alpilles : un outil de gestion globale au service d'un territoire

Un Parc naturel régional a pour mission :

- De protéger son patrimoine, notamment par une gestion adaptée des milieux naturels et des paysages.
- De contribuer à l'aménagement du territoire.
- De contribuer au développement économique, social, culturel et à la qualité de la vie.



Utilisation des moutons pour réduire la combustibilité des espaces naturels dans les Alpilles (Provence-Alpes-Côte d'Azur, France)

- D'assurer l'accueil, l'éducation et l'information du public.
- De réaliser des actions expérimentales ou exemplaires dans les domaines cités ci-dessus et de contribuer à des programmes de recherche.

Le projet de Parc naturel régional des Alpilles est né d'une volonté des élus des Alpilles de trouver des solutions communes à leurs problèmes d'incendies, de pression foncière, de mutation de l'agriculture, de fréquentation non maîtrisée, de paysages fragiles, d'un patrimoine naturel riche et menacé.

Le projet RECOFORME des Alpilles

Le contexte

Le risque induit d'incendie est important (piémont nord sous le vent dominant). L'habitat est dispersé en forêt. Le foncier est morcelé, et les propriétaires sont parfois difficiles à identifier. Il y a également un syndrome "Idéfix" : on ne veut pas voir des coupes de bois dans la forêt. Les bois de coupes (pour la trituration) ont une très faible valorisation économique

Le financement public est alors nécessaire.

Il est rappelé que le droit de propriété est très fort en France.

Les acteurs partenaires

Les partenaires qui font partie du Comité de pilotage de l'Agence sont :

- Le Centre régional de la propriété forestière qui gèrent les forêts privées, établit les plans simples de gestion de secteurs. On utilise ici des plans simple de gestion de secteur (qui est différent du plan simple de gestion à l'échelle des propriétés) car les propriétés sont de petites tailles.
- L'Office national des forêts qui a la charge des forêts communales et du PIDAF.
- Le Service départemental d'incendie et de secours pour la prévention et la lutte contre les incendies.
- Les chasseurs et les riverains

Les travaux sont adaptés aux contraintes de la biodiversité :

- Adaptation des périodes d'intervention (en dehors des périodes de nidification 15 mars – 15 juin).
- Débroussaillage alvéolaire et sélectif (mosaïque intéressante pour la faune, feuillus de la série du chêne vert conservé).

- Eviter les interventions dans les fonds de vallons (forêts galeries naturellement composées d'essences moins sensibles au feu) ; couvert à conserver pour éviter la colonisation par les essences envahissantes.

PRESENTATION DU CADRE INSTITUTIONNEL ET DU PROJET PILOTE DU PARC NATIONAL DU VÉSUVÉ

Carlo Bifulco

Le contexte

Le Vésuve fait partie du paysage de la ville de Naples. Il est entouré de villes. Un million de personnes habitent Naples et 700 000 dans les 19 communes qui sont autour. 13 communes font partie du parc (350 000 hab).

L'évolution de la législation régionale a limité les constructions privées dans le parc. La construction de maison sans permis de construire est un problème majeur.

Les parcs de la région Campanie correspondent à la localisation des ressources forestières. L'établissement de corridors écologiques est néanmoins recherché.

Il n'y a pas d'outils pour la protection des forêts dans les parcs, ni de plans définitifs des parcs nationaux. Il y est toujours possible de couper des arbres sans autorisation (cela est encore plus facile dans les parcs régionaux). La gestion est en taillis pour le bois de chauffage.

Le Parc national du Vésuve

Le volcan est à l'origine de la création du parc de 1 500 ha. Le volcanisme est l'aspect le plus important. La dernière éruption date de 1944.

Le Parc national du Vésuve, comme tous les parcs nationaux, établit un plan où sont définis différentes zones et un plan pluriannuel économique et social. Il dispose d'un appui communautaire pour 2000-2006 de 50 millions d'euros dans le cadre d'un projet d'intégration territorial.

Le parc est un organisme chargé de la protection de la flore, de la faune contre les activités abusives, mais aussi de développer un tourisme et des activités économiques durables.

Une de ses principales activités est de lutter contre les maisons construites sans permis (30 démolitions jusqu'à présent). Son action a permis d'arrêter le processus dans le parc (mais cela continue à l'extérieur du parc).

Le Parc national du Vésuve participe à des projets internationaux de coopération ; DESERNET, RECOFORME, réseau de parcs, le projet Vulcani.

Il y a peu de zones de développement économique.

Un musée écologique forestier du parc est en projet.

Le sud du parc est une forêt aride de pins pignon, et le nord, une forêt plus mésophile (châtaignier, frêne, chêne vert).

Le parc promeut des produits du terroir comme l'abricot du Vésuve, les vins, les tomates pendues. La moitié de la production d'abricot d'Italie vient du Vésuve.

Le site pilote

Le parc a exécuté des travaux d'ingénierie biologique. Cette expérience a débuté en 1998. Le concept provient du centre de l'Europe. Il existe un ouvrage sur le sujet. On installe des retenus en bois dans un premier temps, puis les plantes prennent le relais pour contrôler l'érosion.

Les arbres exotiques envahissants, comme *Robinia pseudo acacia*, se propagent par les racines. Il y a une expérimentation sur le contrôle de cette plante.

Il y a peu d'incendies dans le Vésuve : 50 feux en 2004 (la moyenne annuelle était entre 150 et 180 feux). Ils sont de faible surface (maximum 1 hectare). Le parc est petit, l'activité y est importante et la mer est à proximité : les actions de lutte sont alors rapides en cas de départ d'incendie. Il y a 3 ans, il y a eu une zone de 25 ha incendiée.

La chèvre napolitaine est une race menacée (moins de 300 individus). Il y a un programme de sélection de cette race. Il y a 100 ans, il y avait 3 millions de chèvres dans la province de Naples.

Il y a un projet de sentier touristique.

Les thèmes d'échanges bilatéraux avec des partenaires de RECOFORME sont la gestion du pastoralisme avec l'Agence publique du massif des Apilles et la détermination des indicateurs de biodiversité dans les forêts méditerranéennes avec la Communauté autonome de Murcie.

PRESENTATION DU CADRE INSTITUTIONNEL ET DU PROJET PILOTE DE LA RÉGION OMBRIE

Paola Savini et Francesca Pierini

Le contexte territorial de l'Ombrie

L'Ombrie a une superficie de 845 000 ha et est composée à 27 % de reliefs montagneux, à 55 % de système de collines, à 18 % de plaines. Il y a 800 000 habitants.

Le climat

Un tiers des précipitations tombe en automne. Elles sont dans la zone orientale entre 1000 et 1300 mm/an ; et dans la zone occidentale entre 800 et 1000 mm/an.

L'utilisation des sols

La répartition de l'utilisation des sols est la suivante :

- Territoires agricoles : 51 %.
- Territoires boisés et espaces naturels : 44 % (soit 300 000 ha).
- Zones humides : 2 %.
- Zones anthropisées : 3 %.

Les forêts

Les surfaces forestières se trouvent là où il n'y a pas ou peu d'habitations ni d'usines, et sont en harmonie avec le patrimoine historique et artistique.

L'administration régionale est chargée de la valorisation de son patrimoine forestier.

Les compétences institutionnelles

La répartition des compétences est la suivante :

- L'État : le corps forestier de l'état, le paysage, l'environnement, et la protection civile.
- La Région : le paysage, l'environnement, les forêts, et la protection civile.
- Les Communautés montagnardes : les fonctions administratives en matière forestière.

Le patrimoine forestier

La superficie forestière est de 301 400 ha (35,6 %, pour 21,6 % au niveau national). Les essences les plus répandues sont *Quercus cerris*, *Q. pubescens*, *Q. ilex* et *Ostrya carpinifolia*.

La futaie représente 12 % des forêts, les taillis 85 %, et les forêts en conversion 3 %. L'accroissement moyen annuel est de 800 000 m³.

Les documents de programmation

Le Plan forestier régional (PFR) 1998-2007

L'objectif général du Plan forestier régional est de créer des motivations nouvelles pour la gestion active des ressources forestières.

Les objectifs principaux sont :

- La protection et l'amélioration du patrimoine forestier.
- Une meilleure adéquation des activités forestières à la demande en produits ligneux.
- La mise en valeur des produits forestiers non ligneux.
- Une offre de services touristiques et de loisirs.

Le Plan forestier régional comprend 14 actions.

La Région Ombrie est la première région d'Italie à suivre des critères de gestion durable.

Les outils d'intervention du Plan forestier régional sont :

- La législation forestière.
- La planification forestière.
- Les ressources financières.

La législation forestière

Le texte unique régional pour les forêts (lois régionales 28/2001) et le décret d'application (r.r. 7/2002) vise à :

- Encourager le développement économique des ressources forestières par leur gestion multifonctionnelle (activités expérimentales et démonstratives innovantes dans la gestion du taillis).
- Sauvegarder les particularités du territoire régional dans le contexte de l'accroissement de la superficie forestière (indications pour les interventions : utilisation d'essences autochtones et de techniques sylvicoles appropriées).
- Développer les activités liées à la sylviculture

- (création d'une liste des entreprises forestières).
- Encourager la gestion planifiée des ressources, pour garantir l'efficacité fonctionnelle des forêts.

La planification forestière

La planification forestière est articulée autour d'un Plan forestier régional, d'un Plan forestier de massif et d'un Plan d'aménagement forestier (qui concerne l'organisation des travaux forestiers).

Les caractéristiques du site pilote du bassin versant du lac Trasimène

Thème principal

L'aménagement forestier sur un large territoire : un outil pour aider à la résolution de plusieurs problématiques de la protection des sols, à la conservation des espaces naturels, en créant une dynamique de gestion active des ressources forestières.

L'importance faunistique diffère selon les compartiments territoriaux. Les indices de présence de plus grandes valeurs se trouvent à l'est du lac.

La forêt est à 96 % privée (la surface moyenne des propriétés privées est de 3,8 ha), 4 % publique (surface moyenne 13,8 ha). La surface moyenne des forêts est de 3,9 ha.

Les objectifs

Les objectifs sont :

- La réalisation d'un aménagement forestier au niveau du bassin versant : organisation de la gestion forestière dans les zones où les caractéristiques foncières ne permettent pas un aménagement coordonné.
- La promotion d'une nouvelle approche de la gestion forestière pour valoriser les taillis actuellement gérés selon des techniques traditionnelles : établissement de modèles d'interventions forestières qui permettent :
 - ♦ De ne pas altérer le cycle de l'eau, les espaces naturels et la faune.
 - ♦ De satisfaire les exigences économiques des acteurs locaux.
- Le développement des systèmes de simulation des interventions et de leurs effets.

Les problèmes

Les problèmes rencontrés sont :

- L'uniformisation des écosystèmes forestiers.
- Le manque d'estimation des aspects touristiques et des activités de loisirs.
- Les changements fréquents des milieux et des paysages.
- Le manque de valorisation des plantes et arbres les plus appréciés.
- La faible efficacité des travaux de protection du sol.
- La difficulté de régénération des espèces héliophiles.

L'état d'avancement des travaux

Pour réaliser d'un aménagement forestier dans un bassin versant, la méthodologie de travail est composée de :

- L'analyse des aspects territoriaux, forestiers, faunistiques, et socio-économiques.
- L'élaboration du plan : détermination des petits bassins, typologie forestière, risques potentiels.
- L'étude des scénarios :
 - ♦ Définition des différents scénarios de gestion.
 - ♦ Evaluation de la correspondance des scénarios avec les objectifs.
 - ♦ Evaluation des fonds nécessaires et des effets des scénarios.
- La prise de décisions : actions, orientations, prescriptions.

Pour la promotion d'une nouvelle approche de la gestion forestière pour valoriser les taillis actuellement gérés selon des techniques traditionnelles, il s'agit de :

- Déterminer des zones de démonstration.
- Mettre en œuvre des rapports avec les instituts de recherche.
- Trouver des Accords avec les propriétaires.
- Choisir les interventions.

Les systèmes de simulation des interventions et de leurs effets sont en cours de développement.

PRESENTATION GENERALE DU PROJET INTERREG IIIB SUDOE FOREMED

Pedro A. Medrano (Association forestière de Soria)

Le projet FOREMED est identique à RECOFORME, mais se situe dans la zone Sudoe au lieu de la zone

Medocc.

La nécessité d'organisation de la forêt méditerranéenne provient de la spécificité de ces forêts, de l'absence d'une politique forestière européenne, et de la divergence d'intérêts avec le nord puissant et productif.

La déclaration de Marseille (projet Interreg IIC "Problématique de la forêt méditerranéenne", novembre 2001) affirme la nécessité d'un rapprochement entre les initiatives Interreg IIIB (2000-2006) Sudoe (FOREMED) et Medocc (RECOFORME).

Les partenaires de FOREMED sont : l'association forestière de Soria, Forestis, la Communauté autonome de Murcie, l'AFLOPS (Association des propriétaires forestiers de Setubal – Portugal), le Centre régional de la propriété forestière du Languedoc-Roussillon, et les membres associés sont l'Université Complutense de Madrid et l'AIFM.

L'organisation du projet

Le Comité directif est composé des partenaires. Le Comité technique est composé des partenaires, des membres associés et des experts. L'AIFM assure le lien avec le projet RECOFORME.

Les objectifs du projet FOREMED

Il s'agit de l'organisation de réseaux et d'actions de coopération sur la forêt méditerranéenne et ainsi de définir et mettre en pratique, à travers des projets pilotes dans l'espace Sudoe, de possibles modèles de gestion durable sur les forêts méditerranéennes privées à l'échelle des Comarcas.

La coordination, l'intégration de la gestion forestière et de l'aménagement du territoire dans l'espace Sudoe visent à permettre une gestion mettant en valeur la forêt méditerranéenne, ainsi qu'à renforcer l'identité et la cohésion de l'espace Sudoe à travers la coopération entre les territoires (sites pilotes) et les acteurs locaux (associations de propriétaires forestiers, administrations).

Les actions du projet

Les actions consistent à :

- Développer des expériences à caractère innovant et de démonstration pour les partenaires, proche de la gestion durable de la forêt méditerranéenne des propriétés privées, dans des sites pilotes.
- Coopérer en réseau : communication et

échanges de techniciens entre les sites pilotes.

Les actions n'ont de sens que puisqu'il y a une coopération en réseau.

Les thèmes de coopération

Les thèmes de coopération sont :

- Association forestière de Soria : développement de modèles de regroupement de propriétaires forestiers privés.
- Forestis : Brigades forestières, dynamisation des unités de gestion, regroupement et gestion durable.
- Région de Murcie : Point d'information pour la gestion forestière durable.
- AFLOPS : Nouvelles pratiques de gestion forestière durable.
- CRPF Languedoc-Roussillon : Organisation d'un réseau de démonstration et de diffusion des systèmes de mise en valeur de la forêt.

Les régions concernées sont Castilla-León et Murcie en Espagne, Alentejo, Nord, et Centre au Portugal, et Languedoc-Roussillon en France.

Association forestière de Soria : développement de modèles de regroupement de propriétaires forestiers privés

Le contexte socio-économique et environnemental de la province de Soria est :

- La prédominance de la surface forestière face aux autres utilisations du sol.
- L'altitude importante et des climats extrêmes.
- La faible population, et une tranche d'ages âgée.
- La diminution de la population.
- Les faibles opportunités de travail dans le monde rural.

Les objectifs sont de mettre en place des modèles de gestion collective des forêts privées ayant pour caractéristiques une parcellisation très importante, de l'indivision, et des forêts "de sociétés".

Les axes d'intervention sont les suivants :

- Créer des groupements de propriétés forestières privées pour la réalisation d'unités d'exploitation de taille suffisante qui permettent une gestion collective de la forêt.
- Régulariser le statut juridique des sociétés propriétaires de forêts : élaboration d'un registre des titres de propriété forestière des sociétés de la province de Soria.

Les avantages de la gestion collective sont :

- La facilité de gestion : augmentation de la surface utile et diminution des coûts de fonctionnement.
- L'augmentation de la rentabilité par unité de surface.
- La diversification de l'exploitation de la forêt (bois de chauffage, chasse, champignon, pâturage, apiculture...).
- La mécanisation de l'exploitation.
- La priorité pour l'obtention de subventions.
- L'organisation de l'exploitation dans le cadre de modèles de gestion durable.
- La création d'emploi et la fixation des populations jeunes en milieu rural.
- L'augmentation des investissements en zones rurales.
- Le maintien des écosystèmes et exploitations traditionnels.

Forestis : Brigades forestières, dynamisation des unités de gestion, regroupement et gestion durable

Les objectifs sont de :

- Améliorer le système de prévention et d'extinction des incendies.
- Constituer un groupement de propriétaires forestiers, promouvant des modèles de gestion collective de façon à réunir des unités de surface suffisante pour permettre l'application des modèles de gestion durable.
- Développer des modèles de gestion durable qui contribueront à diminuer le risque incendie et à mettre en valeur la forêt.

Action 1 : les forestiers sapeurs

Les incendies sont un des problèmes majeurs des forêts portugaises notamment à cause de l'absence d'actions de concertation sur la prévention.

Les interventions à développer sont :

- L'amélioration du cadre technique de planification et d'intervention des brigades.
- L'amélioration du système de prévention par la détermination de zones de risque ou de zones prioritaires.

Action 2 : les unités de gestion regroupées

La faible taille, la fragmentation et la dispersion des propriétés forestières limitent les possibilités de rentabilité de la forêt.

Les interventions à développer sont :

- La définition, la création et la mise en œuvre des unités de gestion.
- Les actions de vulgarisation et de sensibilisation.

Action 3 : la gestion durable des forêts

Il est nécessaire de gérer durablement la forêt, ainsi que de créer des regroupements pour que les unités de gestion puissent se soumettre aux systèmes de certification forestière.

Les interventions à développer sont :

- La définition du cadre politique et légal en relation avec la gestion forestière durable, en respectant les critères sociaux, environnementaux et économiques en vigueur.
- Le test des indicateurs de la gestion forestière durable.

Région de Murcie : Point d'information sur la gestion forestière durable dans la Comarca Noroeste

Le territoire et le contexte institutionnel de la région de Murcie a été décrit précédemment.

L'objectif du projet est de concevoir et de mettre en place un système de gestion forestière durable, ayant un caractère global et intégré, qui permette d'atteindre les objectifs économiques, écologiques et sociaux des forêts privés de la Comarca Noroeste.

L'action 1 vise à :

- La définition des modèles de gestion.
- La conception des instructions.
- La rédaction d'une convention de conservation et de gestion forestière durable.
- La conception d'un réseau de conservation forestière durable de la Comarca.
- Des propositions de plans de gestion forestiers pour les propriétés privées.
- Des progrès dans la certification forestière.
- L'amélioration de l'administration des propriétés.
- La conception de réseaux sociaux de participation.

L'action 2 vise aux échanges de vulgarisation forestière ; l'action 3 à la conception de modèles de communication ; l'action 4 à la conception de lignes de démonstration et de communication ; l'action 5 à la création d'un point d'information forestier de la Comarca.

AFLOPS : Nouvelles pratiques de gestion forestière durable

L'objectif est d'introduire de nouvelles pratiques de gestion forestière dans les écosystèmes existants du site pilote qui permettront d'augmenter la productivité des forêts et de valoriser tous ses aspects.

Les objectifs spécifiques sont de :

- Élaborer un plan de gestion des forêts prenant en compte les valeurs environnementales économiques et sociales.
- Valoriser les produits non ligneux comme le liège, le pignon, la chasse et les loisirs.
- Promouvoir la gestion de la forêt en prenant en compte l'aménagement forestier préventif contre le risque d'incendies forestiers, les ravageurs et les maladies.
- Promouvoir la valorisation de la forêt dans une stratégie de développement local, en accord avec les critères et les indicateurs de gestion forestière durable.
- Quantifier la fixation actuelle de carbone en fonction de la gestion forestière pratiquée et évaluer la possibilité d'augmenter cette fixation en utilisant des techniques sylvicoles alternatives à travers un système de suivi permanent d'indicateurs *ad hoc*.
- Définir des modèles de gestion forestière compatibles avec les habitats et les espèces d'intérêt communautaire du site pilote.

Les actions de développement du projet sont :

- L'évaluation de la situation de référence de la gestion forestière pratiquée en tenant compte des indicateurs de durabilité.
- L'élaboration de la proposition d'actions (Plan global de gestion de la forêt).

Centre régional de la propriété forestière (CRPF) du Languedoc-Roussillon : Organisation d'un réseau de démonstration et de diffusion des systèmes de mise en valeur de la forêt

Le CRPF est un organisme public chargé d'orienter et de développer la gestion et la production des forêts privées. Ses actions sont la consultation, la recherche, la formation, la vulgarisation, et le regroupement des propriétaires forestiers.

La zone choisie est touchée par une crise suite à l'abandon de la culture de la châtaigne et l'activité minière. La transformation du paysage et des modes de vie a entraîné l'expansion de *Pinus pinaster* et la multiplication des incendies.

Le projet vise au développement d'exemples démonstratifs de mise en valeur de la forêt, basés sur :

- La mise en valeur à court terme (miel, champignons...).
- La mise en valeur à long terme (bois de qualité).
- La valorisation patrimoniale et la valorisation environnementale.
- La valorisation touristique et paysagère.

Le réseau de parcelles pilotes est constitué de plantations agroforestières, de plantations apisyvicoles, et d'actions sylvopastorales.

La diffusion des modèles se fera par des visites des sites de démonstration par les propriétaires, l'élaboration de guides techniques et d'autres activités de vulgarisation.

La coopération en réseau

La coopération entre les partenaires de FOREMED sera développée à travers des actions d'échanges entre les sites pilote sur les aspects concrets de gestion forestière durable.

Les sujets de coopération sont :

- Institutionnels :
 - ♦ Regroupement des propriétaires.
 - ♦ Adéquation du cadre légal pour la gestion des forêts méditerranéennes.
 - ♦ Création de SIG et de la cartographie thématique.
- Gestion : Plans de gestion forestière durable.
- Information et vulgarisation :
 - ♦ Formation de techniciens.
 - ♦ Campagnes de sensibilisation des propriétaires et de la population locale.
- Défense contre les risques :
 - ♦ Aménagement du territoire pour la prévention et la lutte contre les incendies.
 - ♦ Formation de personnel.

FOREMED est un projet de coopération technique entre des régions et des organismes, qui contribuera à améliorer la cohésion socio-économique de l'espace Sudoe à travers des actions innovantes de développement rural basées sur la gestion des ressources forestières méditerranéennes par les acteurs locaux.

CONCLUSION ET PERSPECTIVES DE TRAVAIL

Jean Bonnier (Association Internationale Forêts Méditerranéennes)

On peut voir déjà, après seulement deux rencontres,

que nous sommes à la fois entrés dans le détail et que nous sommes allés au contact de questions générales.

A Saint Rémy de Provence, déjà, on a fait des observations élémentaires dont il est difficile de tirer des axes de travail, mais nous avons pu, par exemple, dégager des points majeurs comme la demande sociale.

Aujourd'hui, sous réserve de réflexions plus sérieuses et plus précises nous constatons qu'il y a :

- Une évolution de la société : exode rural, déprise agricole, urbanisation. Il y a une évolution des territoires eux-mêmes, mais aussi des manières de les mesurer.
- Une part déterminante des nouvelles normes européennes et nationales de protection des milieux.
- Une meilleure prise en compte, non pas tant de la forêt au sens strictement technique, mais de celle-ci en tant qu'un des éléments du territoire, qui se traduit par des systèmes institutionnels et des modes de travail.
- La nécessité que les budgets s'inscrivent de plus en plus clairement dans des plans à long terme.
- L'émergence des pouvoirs locaux, communes et intercommunalités (comarca, comunità montana, syndicat mixte).
- L'appel à tout moment à des techniques spécifiques aux milieux méditerranéens.

Finalement, quelle que soit l'entrée particulière, on arrive :

- A des situations partagées sur des thèmes finalement assez nouveaux par rapport aux discours habituels liés aux évolutions sociales.
- A constater que l'on rencontre des situations qui demeurent banales mais prégnantes (par rapport à la propriété privée par exemple ou à l'association des élus des territoires aux diverses phases des projets).
- A être sans doute mieux armés pour tenir un discours commun adapté au milieu méditerranéen face aux pouvoirs centraux et européen.

Le calendrier prévisionnel de travail

Le calendrier prévisionnel de travail est présenté dans le tableau ci-après.

Les différentes dates seront précisées ultérieurement par les partenaires. Les activités entre le séminaire intermédiaire et le séminaire final seront également discutées ultérieurement.

Novembre 04	Décembre 04	Janvier 05	Février 05	Mars 05	Avril 05
Séminaire d'ouverture à Murcie (10-12 novembre) + Comité de pilotage et scientifique				Visite du site pilote du Vésuve	Visite du site pilote de l'Algarve
Mai 05	Juin 05	Juillet 05	Août 05	Septembre 05	Octobre 05
Visite du site pilote de Valencia	Visite du site pilote de l'Ombrie			Séminaire intermédiaire en région Provence-Alpes Côte d'Azur	
Novembre 05	Décembre 05	Janvier 06	Février 06	Mars 06	Avril 06
					Séminaire de clôture à Naples
Mai 06	Juin 06	Juillet 06	Août 06	Septembre 06	Octobre 06
	Limit d'éligibilité des factures : 30 juin 2006				Demande de solde avant le 30 octobre 2006

Calendrier prévisionnel de travail établi le 30 septembre 2004

LISTE DES PARTICIPANTS

- Ana AGUSTI PERIS — ELSAME
- Pilar ARA LÁZARO – Generalitat Valenciana
ara_pil@gva.es
- Elena ARNAU TENA – VAERSA
earnaute@vaersa.org
- Ana ATIENZA PEREZ — Direction Générale de
l'environnement (Murcie)
- Francisca BARAZA MARTÍNEZ – Région de
Murcie
francisca.baraza@carm.es
- Eviristo BARRASCO — Direction Générale de
l'environnement (Murcie)
- Carlo BIFULCO – Parc national du Vésuve
carlo.bifulco@email.it
- Jean BONNIER – AIFM
jean.bonnier@aifm.org
- Menchu CABANES SÁNCHEZ – VAERSA
apene_teno@vaersa.org
- Juan de Dios CABEZAS – Région de Murcie
juand.cabezas@carm.es
- Carmen CARO GARCÍA — Grupo Generala
foremed@lagenerala.com
- A. Félix CARRILLO LÓPEZ
- Cati CARRILLO SANCHEZ – Parc régional Sierra
España
- Americo CARVALHO MENDES – Université
Catholique Portugaise
amendes@porto.ucp.pt
- Fernando CATALÁ MIÑANA – VAERSA
fcarala@vaersa.org
- Turgut CELIKKOL – AIFM
ankaratema@yahoo.com
- Antonio COBO – IBERSILVA
antocopo@yahoo.es
- Paola CONTI – Parc national du Vésuve
pconti@parconazionalelvesuvio.it
- Bruno DEL VITA – Parc national du Vésuve
bdelvit@tin.it
- Mont. DELGADO— Direction Générale
de l'environnement (Murcie)
- Emilio DIEZ DE REVENGA — Direction Générale
de l'environnement (Murcie)
- Maria Luisa Durán HERNANDEZ MORA
Région de Murcie
marial.duran@carm.es
- Santiago FLOR COMADIO – Direction Générale
de l'environnement (Murcie)
- Justo GARCÍA RODRÍGEZ — Région de Murcie
justo.garcia@carm.es
- Lucia GHETTI – Région Ombrie
lghetti@yahoo.it

Ana JIMENEZ – IBERSILVA
ajimenez@ibersilva.es

Francisco JUANES — Région de Murcie
fpaula.juanes@carm.es

Patricio LÓPEZ HERRANZ Région de Murcie
patricio.lopez@carm.es

José Luis MAMOVEL GARCÍA — Direction
Générale de l'environnement (Murcie)

Juan Faustino MARTÍNEZ FERNÁNDEZ —
Direction Générale de l'environnement (Murcie)
juanf.martinez@carm.es

Remigio MASÍA GARCIA — Direction Générale
de l'environnement (Murcie)

Pedro A. MEDRANO CAÑA — Association fores-
tière de Soria
asfoso@asfoso.com

Nicola MIRANDA – Parc national du Vésuve
gwnmir@tin.it

Javier MOLINA — AMBIENTAL, SL

Maria MONTEAGUDO ALBAR — Direction
Générale de l'environnement (Murcie)
mariamonteagudoa@yahoo.es

Isabel MOREIRA DA SILVA – Bajo Minho
isabel.ms@mail.telepac.pt

Charlotte ORDNER – AIFM
charlotte.ordner@aifm.org

Francisco ORTUÑO — Grupo Generala
foremed@lagenerala.com

Francesca PIERINI – Région Ombrie
agrimontane@regione.umbria.it

Pedro PIOREL SEGURA — Direction Générale de
l'environnement (Murcie)

Jean-Michel PIRASTRU – Agence Publique Massif
des Alpilles
jmp.agencepubliquemassifalpilles@wanadoo.fr

Denys POULET – AIFM
denys.poulet@aifm.org

Manuel QUISADOS PIQUELLA— Grupo
Generala
foremed@lagenerala.com

Ignacio ROJO MÚÑEZ — Région de Murcie
ignacio.rojo@carm.es

Jorge-Manuel SÁNCHEZ BALIBREA —
AMBIENTAL, SL

David SANCHO CABRERO — Direction Générale
de l'environnement (Murcie)

Paola SAVINI – Région Ombrie
forestazione@regione.umbria.it

Carolina SOTOCA— Grupo Generala
foremed@lagenerala.com

Jorge SUÁREZ – Generalitat Valenciana
suarez_jor@gva.es

Daniel VALLAURI – WWF-France
dvallauri@wwf.fr

Mario VELAMAZÁN – LATIZOL
m.velaros@dcsite.net

Remedios VIVIENTE

Nestor YELO VALERO – Parc régional de Sierra
España dayelo@um.es

SOMMAIRE

Le programme Interreg IIIB Medocc	3
Le projet RECOFORME	5
Compte rendu détaillé du séminaire d'ouverture	9
Liste des participants	31
Sommaire	33

Programme
Interreg IIIB
MEDOCC
Pour la cohésion
des territoires
de l'Europe du Sud



ASSOCIATION
INTERNATIONALE
FORÊTS
MEDITERRANÉENNES



Comunidad Autónoma
de la Región de Murcia



DGRF
Direcção-Geral dos Recursos Florestais
Ministério da Agricultura, Pêscas e Florestas



GENERALITAT VALENCIANA



PARCO NAZIONALE
DEL VESUVIO



Regione Umbria



ASSOCIATION INTERNATIONALE FORÊTS MÉDITERRANÉENNES

14, rue Louis Astouin 13002 Marseille - France - Tél. : +33 (0)4 91 90 76 70 - Fax : +33 (0)4 91 90 71 62 email : info@aifm.org - Site internet : www.aifm.org